



Petite erreur de frappe hier, l'épisode Scott a bien eu lieu un 17 janvier et non le 12 comme nous l'écrivions. 18 janvier 532, autres temps, autres moeurs... même si le XX^e siècle n'a pas à rougir au regard de ce qui suit. Répression par l'Empereur byzantin Justinien 1^{er} de la « Sédition de Nika » (victoire en grec). L'affaire ? Un soulèvement populaire qui secoue Constantinople (aujourd'hui Istanbul) et oppose les factions bleues et vertes, des « sociétés de courses hypiques » à ramifications politiques. L'impératrice Théodora soutient les « bleus » contre les « verts » qui, profitant des courses de chars, l'insultent copieusement en compagnie de son impérial époux, lequel réplique en faisant exécuter les meneurs. 1-0. La situation dégénère cependant et, le 18 janvier, Bélisaire, Général et Chef des Armées d'Orient, à peine rentré d'une campagne contre les Perses, encercle l'hippodrome avec ses contingents de Germains et passe par le fil de l'épée entre 30 000 et 80 000 rebelles. 2-0. Comme quoi, même les subtils Byzantins savaient aller droit au but...

Quadrature (s) du cercle

Du contenu et du clic.

Nous avons déjà fait un premier point sur l'affaire du financement de la presse française par Google, en signalant notamment que les autorités se réservaient le droit de légiférer si un accord n'était pas conclu entre les parties d'ici la fin du mois de janvier.

Le Président de la République François Hollande vient d'enfoncer le clou mercredi dernier en confirmant qu'une « disposition législative ou fiscale » fondée sur le principe du « partage de la valeur » verrait le jour en cas d'impasse.

Il y a un moment déjà que le torchon brûle entre les éditeurs de presse et les moteurs de recherche afin qu'un système, proche des droits d'auteurs, vienne en aide aux producteurs de contenus dont les ventes et les recettes publicitaires, sauf très rares exceptions, ne cessent de décliner d'année en année. Si Eric Schmidt, le patron de Google, s'était clairement prononcé contre un financement de contenus non hébergés par son entreprise juste avant son entretien avec François Hollande, sa position s'est depuis légèrement infléchi. Reste à savoir si ce que Google s'appête à concéder conviendra aux éditeurs pendant qu'il engrange de juteux bénéfices en vendant de la publicité ciblée.



La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, s'est pour sa part dite confiante dans la conclusion d'un accord proche de celui négocié en Belgique, alors que l'Allemagne et l'Italie se mobilisent de plus en plus sur la question. Les négociations entre Google et les représentants de l'IPG (Association de la Presse d'Information Politique et Générale) se tiennent depuis début décembre sous l'égide de Marc Schwartz, un médiateur qui a l'accord des deux parties.

Internet saucisson ?

Gros pavé dans la mare hier... Dans une tribune publiée par le quotidien *Libération*, Neelie Kroes, commissaire européenne en charge de la stratégie numérique, vient de déclarer : « Selon moi, l'intérêt public ne s'oppose pas à ce que des consommateurs s'abonnent à des offres internet limitées, plus différenciées, éventuellement pour un prix moins élevé. » Tollé immédiat sur la toile qui y voit une atteinte au sacro-saint principe d'un Internet identique pour tous ouvrant la voie à des offres à deux vitesses : un abonnement de base, limité aux e-mails et à une partie du Web, et un autre, moyennant un surcoût, permettant d'accéder à des plateformes grosses consommatrices de bande passante telles YouTube ou Dailymotion. Beaucoup dénoncent d'ores et déjà l'abandon de la neutralité du Net sous la pression des FAI qui ne verraient pas d'un mauvais oeil que leurs infrastructures soient en partie financées par les fournisseurs de services (cf. NL n° 2134).

Selon certaines informations divulguées en octobre dernier par la « Lettre A », un site d'informations économiques, Orange travaille déjà à un projet de ce type en association avec la Cnil et Alcatel Lucent. Une offre différenciée rapidement justifiée auprès du site Rue 89 par l'opérateur comme n'étant qu'un test économique sans perspective immédiate de commercialisation. En 2011, le site Owni faisait aussi état d'un document selon lequel trois opérateurs (Orange, Bouygues et SFR) étudiaient cette option. En Grande-Bretagne, l'opérateur Plusnet s'est déjà jeté à l'eau en proposant trois forfaits à géométrie variable avec débits et prix distincts ! Affaire à suivre !!!

Sources : Obsession, Les Echos, L'Expansion.



http://twitter.com/L_ADUF



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>